

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le dix-neuf septembre à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDELAERE, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 7 septembre 2011 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité, dont votes émis par procuration : 5

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FOROBERT.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33, dont 33 en exercice et 25 présents à l'ouverture de cette séance :

## **Présents :**

M. Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Élisabeth MASQUELIER, adjoints délégués  
Mme Michèle SAUNOIS, Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, Mme Paulette LIARD, Mme Anne-Marie FOROBERT, M. Christian BONNY, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK, Mme Sandrine ROUSSEL (arrivée à 17h45), M. Gérard DUBREUIL, M. Mohamed KIDARI, Mme Patricia VAN AELST, M. Jean-Pierre WATTEBLED, M. Jacques BOURREZ, Mme Sandrine BONNEFOY (arrivée à 17h05), Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS (arrivée à 18h15), M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux

## **Excusés ayant donné pouvoir de les représenter :**

M. Jean-Pierre BAES (a donné pouvoir à M. le Maire)

Mme Béatrice LORIDAN (a donné pouvoir à M. COPPIN)

M. Mohamed MANSOUR (a donné pouvoir à M. VERDONCK)

M. Éric BONNEFOY (a donné pouvoir à Mme BONNEFOY)

Mme Patricia DESCAMPS (a donné pouvoir à Mme VOITURIEZ jusque 18h15)

## **Absents :**

Mme Sandrine ROUSSEL jusque 17h45

M. Jean-Claude PLANQUE

**Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.**

## **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 17 juin 2011. Aucune remarque n'est apportée.

**Adopté à l'unanimité**

## **DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Les membres du conseil municipal sont invités à faire part de leurs observations sur les décisions suivantes, prises depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

Date	Objet
09/06/2011	Marché de travaux : voirie et assainissement (attribution)
11/06/2011	Acceptation des conclusions de l'expertise suite à l'incendie de l'école Charles Perrault
21/06/2011	Marché de travaux : pose de portails et clôtures (attribution)
24/06/2011	Marché de prestations de services : entretien, amélioration et répartition des installations électriques (attribution)
24/06/2011 Ma	Marché de fournitures : matériel de cuisine pour l'école Charles Perrault (attribution)
02/07/2011	Marché de prestations de service pour l'entretien, le nettoyage et la réparation des couvertures des bâtiments municipaux (attribution)
03/08/2011	Marché de fournitures administratives (attribution)
23/08/2011	Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des ERP (attribution)
23/08/2011	Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de l'Hôtel de Ville (attribution)
30/08/2011	Marché de fournitures : jouets de Noël pour les écoles maternelles (attribution)
08/09/2011	Marché de prestations de services : conception et impression des supports de communication (attribution)

Au sujet de la décision portant sur l'acceptation des conclusions de l'expertise suite à l'incendie de l'école Charles Perrault, Madame VOITURIEZ s'interroge sur le montant de la franchise contractuelle de 50 000€, qu'elle juge très élevée.

Monsieur le Maire répond que, malheureusement, la Ville est tributaire des clauses contractuelles draconiennes imposées par les sociétés d'assurance aux collectivités locales. Il déplore également le montant excessivement élevé de cette franchise qui ne pouvait être négocié sauf à renoncer au contrat.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la naissance d'une petite-fille chez Monsieur DUBREUIL. Monsieur BOURREZ informe le conseil municipal de la naissance de deux petits-enfants, une fille et un garçon.

Monsieur le Maire fait également part du décès de sa belle-mère, Madame Valentine CATTEAU, survenu cinq semaines avant son centième anniversaire.

Puis, Monsieur le Maire indique que des rapports d'information, portant sur la qualité des services publics (eau potable, assainissement, élimination des déchets), ont été transmis par Lille Métropole Communauté Urbaine, et portés à la connaissance du conseil municipal, préalablement à cette séance. Monsieur le Maire remercie les responsables de groupe d'avoir accepté leur transmission sous format numérique.

**Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.**

### **1 - Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique**

Monsieur VERDONCK indique qu'à compter de 2012, la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.) est actualisée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009, fixé par arrêté ministériel.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de fixer le coefficient maximal à 8,12 pour la part communale de la T.C.F.E., avec effet au 1er janvier 2012.

Monsieur BOURREZ réitère des demandes déjà exprimées en commission finances, à savoir l'explication, par les responsables de la Régie Municipale d'Électricité (R.M.E.), des taxes figurant sur la facture d'électricité, et la transmission de la circulaire ministérielle détaillant le calcul de la T.C.F.E. Par ailleurs, Monsieur BOURREZ estime que le vote de cette délibération n'est pas urgent, et propose donc un ajournement du vote. Enfin, il juge trop élevé le montant de l'ensemble des taxes figurant sur sa facture d'électricité, et pour cette raison, votera contre le nouveau taux de la T.C.F.E.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas à expliquer les modalités de calcul de l'ensemble des taxes électriques, qui sont appliqués par la R.M.E., dont il rappelle l'indépendance juridique par rapport à la Ville. Il précise néanmoins que les modalités de calcul de cette taxe avaient été modifiées, et adoptées, lors de la séance du conseil municipal du 26 mai 2011.

#### **Adopté par :**

**25 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 abstentions** : groupe « Républicains Loossois de progrès »

**3 voix contre** : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

### **2 – Adoption des comptes et affectation de l'excédent 2010 de la Régie municipale d'électricité**

Monsieur VERDONCK propose au Conseil Municipal d'adopter les comptes de la Régie Municipale d'Électricité (R.M.E.) afin d'affecter au reversement à la Ville de Loos une partie de l'excédent cumulé 2010 de la section d'exploitation, soit 553 129,19€.

Monsieur MUNRO félicite la Ville de garder sa régie municipale d'électricité. Il rappelle avoir proposé, lors de la séance du 26 mai, que la ville de Loos signe la motion votée par le PS et Europe Écologie - Les Verts au Conseil régional, appelant « à ce que soit élaborée une sortie progressive du nucléaire ». Il souhaitait également que la ville s'engage à acheter de l'électricité « propre », ce qui ne serait pas possible auprès de la R.M.E. Enfin, Monsieur MUNRO indique qu'il serait souhaitable que la municipalité puisse empêcher les promoteurs immobiliers de recourir à l'énergie électrique lorsque de nouveaux logements collectifs sont construits à Loos.

Monsieur le Maire reste persuadé la Régie Municipale propose déjà un contrat dont une partie de la fourniture est assurée par des moyens de production « naturels ». En ce qui concerne les programmes immobiliers, Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut que conseiller le promoteur sur certains points, ce dernier restant seul décisionnaire.

Madame VOITURIEZ remarque que la section d'investissement du compte administratif de la R.M.E. est porteuse d'un excédent d'environ deux millions d'euros, et propose que la régie municipale fasse à l'avenir part aux conseillers municipaux d'un rapport sur le développement de sa politique d'investissement.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **3 - Recrutement de musiciens pour le conservatoire à rayonnement communal au titre de l'exercice d'activités accessoires**

Dans le cadre des formations mises en place au Conservatoire à Rayonnement Communal pour la rentrée 2011, Monsieur GUILLEM propose au conseil municipal de faire appel à trois professionnels de l'enseignement musical, exerçant à titre accessoire leur activité pendant une période de 6 mois.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **4 - Modification du tableau des effectifs du personnel municipal**

Monsieur le Maire énonce qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de créer les emplois permanents suivants au tableau des effectifs :

**Filière Culturelle** : Secteur enseignement artistique: 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, spécialité « formation musicale» à temps complet 20 heures par semaine

**Filière Médico-sociale** : Secteur social : 2 postes d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet

**Filière administrative** : 1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Filière technique** : 1 poste d'agent de maîtrise ; 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe à temps non complet (32heures/semaine)

Ces modifications prendront effet au 1er octobre 2011.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des modifications statutaires intervenues dans le cadre de la mise en œuvre des accords du 21 février 2008, portant réforme de l'ensemble de la catégorie B dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera procédé à un nouveau toilettage du tableau des effectifs lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur MUNRO et Madame VOITURIEZ pensent que cette mise à jour est une bonne initiative.

Monsieur BOURREZ constate que ces créations d'emplois d'agents municipaux, bien que dues à des progressions de carrière, sont à la charge des contribuables Loossois. Pour cette raison, son groupe s'abstiendra.

#### **Adopté par**

**29 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loossois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 abstentions**: groupe «Ensemble à Loos, tout devient possible groupe «

#### **5 - Avis du conseil municipal sur le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2017**

Monsieur AVINEE expose le contenu du projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Nord. Ce schéma révisé a été transmis le 21 juin 2011 aux Maires des communes du département du Nord, pour avis de leurs conseils municipaux avant son adoption définitive au cours du dernier trimestre de l'année 2011.

Le conseil municipal est d'abord informé d'un résumé du projet de schéma révisé. Ainsi, un bilan quantitatif du schéma est présenté en sa première partie. Sa deuxième partie précise les besoins en équipements, puis sa troisième partie rappelle les règles de prescription du schéma concernant les aires d'accueil.

Suite à cette présentation, il est proposé au conseil municipal de poursuivre l'action partenariale menée afin de satisfaire pour partie les besoins en habitat adapté mis en exergue par le nouveau schéma. Par ailleurs, eu égard à la nécessité de créer 33 places en aire d'accueil sur le territoire de la couronne sud de Lille et plus précisément sur les villes de Fâches-Thumesnil, Lesquin et Loos, il est proposé de définir avec l'établissement communautaire les emplacements à créer aux abords du CHRU afin de palier « l'absence d'aires d'accueil à proximité des centres hospitaliers ».

Monsieur MUNRO signale le travail considérable du syndicat mixte des gens du voyage dont le président, Malik Ifri, est de tendance écologiste. Néanmoins, il remarque que le taux de réalisation des aires d'accueil dans le département du Nord se situe un peu en-dessous de la moyenne nationale, notamment à cause du manque d'investissement de certaines communes sur ce sujet.

Monsieur BOURREZ craint que la politique française attire les gens du voyage, comme les immigrés. Il proteste contre les exigences, jugées « ahurissantes » du projet de schéma d'accueil, concernant la mise à disposition d'un terrain situé à côté d'hôpitaux. Il s'insurge également des problèmes d'ethnicisation des aires de stationnement qui contraignent les choix des collectivités locales.

Monsieur BOURREZ a également pu constater que le fait de prélever de l'eau sur les bornes incendies est passible de contravention, et demande si des amendes sont appliquées en cas de constatation de prélèvement illicite.

Madame VOITURIEZ indique que les logements adaptés n'ont pas encore été réalisés alors que des engagements avaient été pris en 2003, ce qui a pu contribuer aux occupations illicites de terrains par les gens du voyage. Elle juge également que cette délibération est « mixte », car elle propose à la fois de rendre un avis sur le schéma départemental et de définir avec l'établissement communautaire les emplacements à créer aux abords du C.H.R.U. Madame VOITURIEZ souhaite donc poser les bases de cette négociation avec L.M.C.U., et voudrait que la délibération soit plus précise, sous peine d'abstention de son groupe. Enfin, elle estime que les 33 places en aire d'accueil sur les territoires des villes de Fâches- Thumesnil, Lesquin et Loos n'ont pas à être situées à proximité d'un établissement hospitalier.

Monsieur le Maire répond que Monsieur BOURREZ cultive la peur. Il précise à Madame VOITURIEZ que la compétence en matière de réalisation de ces équipements n'est pas municipale mais appartient à LMCU (et au syndicat mixte). Dans ce cadre la mairie recherche les terrains disponibles pour construire de l'habitat adapté, et deux logements seront bientôt réalisés, sur les neuf prévus en métropole lilloise. Néanmoins, la mise en œuvre de ces projets repose sur l'association OSLO et sur Lille Métropole. Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la loi, mais que les modalités concrètes de réalisation de ce projet seront soumises au conseil municipal.

#### **Adopté par**

**26 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 abstentions** : groupe « Républicains Loossois de progrès »

**3 voix contre** : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

#### **6 - Politique de réhabilitation des courées – programme 2011 : Réhabilitation de la Cité Buissart**

Monsieur AVINEE requiert l'autorisation du conseil municipal afin que Monsieur le Maire puisse signer la convention de réalisation et de financement des travaux de réhabilitation de la cité BUISSART, située au 56 bis rue du Docteur Calmette, et composée de trois logements.

Dans le cadre de cette opération, le conseil municipal est également sollicité afin de lancer une consultation, en procédure adaptée, en vue de la désignation d'un maître d'œuvre, pour un montant estimé à 8 300 € TTC.

Madame VOITURIEZ estime que le nombre d'habitants logeant dans des courées non réhabilitées est sensiblement égal au nombre d'adhérents des associations sportives loossoises et nécessiterait de la part de la municipalité un investissement identique. Elle souhaite que le programme de réhabilitation des courées soit prochainement présenté au conseil municipal.

Monsieur le Maire juge cette remarque incohérente car le programme de réhabilitation n'est pas une action exclusivement municipale mais partenariale avec l'établissement communautaire qui programme les financements en fonction des accords obtenus auprès des propriétaires après intervention du PACT.

#### **Adopté à l'unanimité**

#### **7 - Groupement de commandes Ville / CCAS relatif à la fourniture de carburant pour le parc automobile et les machines-outils**

Monsieur le Maire expose que dans le but de globaliser des dépenses de nature similaire et de réaliser des économies d'échelle, la ville de Loos et le Centre Communal d'Action Sociale de Loos souhaitent constituer un groupement de commandes relatif à la fourniture en carburants pour le parc automobile et les machines outils.

Le montant des dépenses est estimé à la somme de 58 000 € HT pour la ville et à la somme de 6 000 € HT pour le CCAS.

Monsieur le Maire précise que la durée de ce marché sera d'une année afin de permettre lors du prochain appel à concurrence de mettre en place un système de cartes accréditives pour la distribution du carburant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Loos et de l'autoriser à signer la convention correspondante ainsi

que tous les éléments relatifs à ce marché.

### **Adopté à l'unanimité**

Avant de débiter l'examen des questions orales, Monsieur le Maire effectue un rappel au règlement intérieur du conseil municipal, en indiquant que « *la question doit être rédigée de la manière la plus claire et la plus succincte possible dans les termes de l'exposé oral qui aura lieu en séance* ».

### **QUESTIONS ORALES**

Tout d'abord, **Monsieur MUNRO** souhaite connaître la raison de la suppression de la foire aux manèges d'Ennequin, et s'interroge sur l'avenir de cette foire de septembre. Il propose, comme **Monsieur BOURREZ**, de recevoir les forains et riverains pour définir un mode de fonctionnement partagé et non imposé. Monsieur MUNRO indique qu'en 2010 les braderies sont devenues payantes, et juge bureaucratique le système de réservation, selon des dates et des catégories multiples.

Monsieur MUNRO demande également quelle est la raison de l'absence d'organisation du forum des associations cette année.

A ce sujet, Monsieur le Maire précise que les forums d'associations connaissent une très forte baisse de participation et d'attractivité. La municipalité réfléchit donc à un autre système qui puisse mobiliser et valoriser les associations. Il rappelle que figure sur le site internet de la ville un guide des associations, également remis aux nouveaux arrivants, et que la ville affecte aux associations d'importants moyens, notamment par le biais des subventions.

Sur le sujet de la fête d'Ennequin, Monsieur AVINEE, adjoint délégué à la sécurité publique, rappelle que l'édition 2010 a été marquée par une violente altercation entre un forain et un commerçant, qu'une procédure judiciaire est en cours et que l'organisation et le déroulement de cette fête foraine suscitent d'importantes difficultés. Monsieur AVINEE ajoute donc qu'en regard aux risques importants qui résultent d'une installation anarchique pour la sécurité des automobilistes et des piétons, il a semblé nécessaire de supprimer la fête foraine, ce dont les forains ont été informés le 10 juin dernier.

Concernant les braderies, Monsieur AVINEE se satisfait du travail mené avec messieurs Gérard Dubreuil et Christian Bonny, conseillers délégués, car les modalités de déroulement ont enfin été définies, et qu'il n'y a plus à subir le stationnement anarchique des commerçants non sédentaires, ni à gérer les rixes entre les uns et les autres. Ainsi, les loossois sont désormais prioritaires dans le choix des places et la braderie est plus un vide grenier qu'un marché, sachant que sur un échantillon de plus de 30 communes de la communauté urbaine, Loos a institué le tarif le moins cher. Enfin, Monsieur AVINEE rappelle que le recensement des participants dans un registre est réglementairement obligatoire afin de lutter contre le recel et de s'assurer que chaque particulier ne participe pas à plus de deux braderies par an.

**Monsieur BOURREZ** fait tout d'abord état d'une politique de social-clientélisme de Monsieur le Maire, qui est un terreau favorable à un « élevage des pyromanes ». Il pense que le maire devrait favoriser l'accession à la propriété y compris pour les ménages modestes qui travaillent, et vendre aux locataires une partie des logements sociaux. Au sujet des incendies, il demande également quelle peine de prison a été purgée par les auteurs de l'incendie volontaire de l'église Sainte-Anne en 2007, et pourquoi Monsieur le Maire a attendu une nouvelle série d'incendies en juillet pour protester contre la libération du suspect qui avait avoué les incendies du 13 juin.

Monsieur BOURREZ évoque ensuite l'épisode de la contamination aux humains de la bactérie ECEH par des graines germées issues d'une ferme d'agriculture biologique allemande, et s'inquiète de l'application du principe de précaution dans les écoles loossoises, dans lesquelles est servie de la nourriture « bio ».

Monsieur le Maire répond que la vente d'appartement aux locataires est de la compétence du propriétaire des appartements, en l'occurrence les bailleurs. Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur Bourrez l'importance et la mixité des constructions qui permet aux loossois de réaliser leur parcours d'habitat de la location à l'acquisition.

Concernant les incendies, Monsieur le Maire s'insurge contre le terme « d'élevage » employé par Monsieur

Bourrez, qui fait référence à des animaux. Monsieur le Maire rappelle que le préfet fait son travail, ainsi que la police, et que les explications à la défaillance se trouvent sans doute dans la fonte dramatique des effectifs de police et des moyens lamentables donnés à la magistrature par le gouvernement. En ce qui concerne la nourriture bio, Monsieur le Maire précise que la production de ces repas est contrôlée et soumise à des analyses systématiques et régulières, et ajoute que le restaurant municipal ne sert pas de graines germées aux élèves.

Enfin, **Madame VOITURIEZ** indique que la date du conseil municipal a été modifiée, que les réunions de préparation du conseil se tiennent en mairie à partir de 16 heures, ce qui complique la présence des conseillers en activité, et que les documents de travail lui ont été remis tardivement, ce qui ne lui permet pas de préparer sérieusement les séances de travail.

Madame VOITURIEZ souhaite également connaître les mesures préventives, actives, voire répressives qui ont été prises par la municipalité pour éviter le dépôt sauvages des encombrants.

Enfin, Madame VOITURIEZ relève que Loos ne figure pas dans la liste des villes citées par « la Voix du Nord » pour les journées du patrimoine, et demande s'il est possible de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune par des visites ou journées portes ouvertes des bâtiments historiques subsistants.

Concernant les réunions, Monsieur le Maire répond que la date du conseil municipal a effectivement été modifiée, ce dont les conseillers municipaux ont été informés par écrit dès le mois d'août, et que cette information a été réitérée le 3 septembre lors de la réunion des responsables de groupe. Monsieur le Maire rappelle que c'est pour permettre à tous de rester attentif que l'heure de réunion du conseil municipal a été choisie, ce qui répond d'ailleurs à une demande formulée par Madame Voituriez, qui en septembre 2010, réclamait de « fixer les dates de réunions en mairie à partir de 17h30 ».

En ce qui concerne les convocations aux réunions, Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'éviter ces débats redondants, il a déjà fait instituer un dépôt au domicile pour ceux qui en ont un sur Loos, et un dépôt sur le lieu de travail pour ce qui concerne Madame Voituriez. Ce dépôt se fait en mains propres par porteur assermenté contre signature, ce qui est lourd et coûteux. Monsieur le Maire propose donc de recourir à l'envoi de documents préparatoires par mail sécurisé, cette démarche s'inscrivant dans le cadre de l'agenda 21, et ayant enfin une valeur probante.

Concernant la collecte des encombrants, Monsieur le Maire rappelle que les désordres occasionnés, dus à l'incivisme de trop d'habitants de la métropole lilloise, contraignent L.M.C.U. à cesser prochainement la collecte des encombrants. Monsieur le Maire signale néanmoins que le fait de sanctionner un dépôt implique un constat de flagrant délit, ce qui serait impossible eu égard aux moyens humains à consacrer et à l'aire géographique à couvrir. C'est donc à l'échelle communautaire qu'il faut agir et c'est ce qui est fait.

Enfin, Monsieur le Maire signale que la Ville agit activement pour faire découvrir son patrimoine, et le valorise à travers diverses publications, notamment sur son site internet et tout dernièrement par un applicatif accessible aux nouvelles générations de téléphones portables.

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 15.**

Le secrétaire de séance,

Anne-Marie FOROBERT

Le Maire,

Daniel RONDELAERE